CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 17 mai 2024 par le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 mars 2022 relatif à l'octroi de primes pour promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et la production d'électricité au moyen de sources d'énergie renouvelable', portant le numéro 76.524/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 21 mai 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-CBFYOEIBA-HGFCEVT‡